

M. le Président: Le député de Victoria (M. McKinnon) se demande peut-être si avec la disparition de l'agrafe certaines des signatures n'ont pas disparu également.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je ne traiterai pas de ce sujet, mais je suis heureux que le député de Victoria (M. McKinnon) n'ait rien trouvé à reprocher aux pétitions présentées par le caucus néo-démocrate.

M. le Président: La présidence sait gré à tous les députés de leur intervention à ce sujet. Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) et tous les députés seront confortés quand ils présentent des pétitions par la certitude qu'à l'occasion il y a des députés qui comptent le nombre de leurs signatures. Il convient sans doute maintenant de passer à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur) propose:

Que cette Chambre approuve l'Accord sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui est dans l'intérêt national et dont le texte légal a été déposé à la Chambre des communes le vendredi 11 décembre 1987.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant que nous n'entamions cet important débat, vous pourriez peut-être demander le consentement unanime de la Chambre afin que le porte-parole du Nouveau parti démocratique ait tout le temps voulu pour exprimer ses vues, au même titre que les représentants du gouvernement et de l'opposition officielle.

M. Lewis: Nous sommes d'accord.

M. le Président: Je remercie le ministre d'État d'avoir immédiatement donné son accord. Je voudrais connaître le point de vue de l'opposition officielle; il y a accord, comme le veut l'esprit de courtoisie qui règne habituellement à la Chambre. Je remercie le député d'avoir soulevé la question. La ministre a la parole.

Mlle Carney: Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole pour vous parler de la motion à l'étude, dont voici le texte:

Que cette Chambre approuve l'Accord sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui est dans l'intérêt national et dont le texte légal a été déposé à la Chambre des communes le vendredi 11 décembre 1987.

Tous les députés admettront que ce fut un grand moment de notre histoire que le dépôt, par le premier ministre (M. Mulroney), de l'accord de libre-échange conclu avec les États-Unis au bout de deux ans d'effort.

L'opposition passe beaucoup de temps à dire ce que l'accord de libre-échange n'est pas. On peut le constater d'après les pétitions que les députés de l'opposition ont déposées aujourd'hui. Par exemple, celle de la députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) dit que l'accord de libre-échange menace le tissu même de la société canadienne.

Il s'agit d'un accord commercial, monsieur le Président. C'est un accord bilatéral de première importance. Il n'y a là-

Le libre-échange

dedans aucune menace pour la société canadienne. Depuis les premiers jours de la colonisation, notre pays s'édifie grâce au commerce extérieur. Nous sommes l'un des grands pays commerçants de la planète. L'emploi de trois millions de Canadiens dépend du commerce extérieur. Il est clair que l'accord de libre-échange, qui vise à libéraliser et à intensifier les échanges, sert nos intérêts nationaux.

La députée de Vancouver-Est a ajouté, à tort une fois de plus, que l'accord de libre-échange accroîtra la propriété étrangère de nos ressources énergétiques. Rien de plus faux. Les dispositions de l'accord qui portent sur l'énergie protègent de toute évidence la propriété canadienne. Il n'y a rien dans l'accord qui favorisera la croissance de la propriété étrangère dans le secteur énergétique.

• (1130)

Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) parle lui aussi dans sa pétition de ce que l'accord de libre-échange n'est pas. Il prétend que des centaines de milliers d'emplois disparaîtront. Je rappellerai au député à quel point lui et son parti ont pu se tromper par le passé. Il y a moins d'un an, on parlait de bois-d'oeuvre à la Chambre. Nous étions en train de négocier avec les États-Unis une taxe, qui devait se substituer aux droits compensateurs. Le Canada allait percevoir les montants voulus et laisserait les provinces libres de gérer leurs ressources à leur guise. C'est là une de nos réalisations, et nous aurons des annonces à faire sous peu, car la Colombie-Britannique va s'attaquer à la question du bois-d'oeuvre.

Il est bon de noter qu'à ce moment-là, le NDP provincial et le syndicat des travailleurs du bois nous appuyaient sur la question du bois d'oeuvre résineux. L'opposition a dit que l'on perdrait des centaines de milliers d'emplois. Je voudrais attirer votre attention sur le contenu d'une étude sur l'industrie, préparée par le syndicat des travailleurs du bois, le syndicat même qui nous appuyait, celui qui représente les travailleurs; on pouvait y lire: «les pertes massives d'emplois que beaucoup d'observateurs canadiens considéraient comme probables à la suite de l'imposition de la taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre résineux... ne se sont pas produites». Le rapport dit encore: «Au total il y a eu 600 nouveaux emplois dans les scieries de Colombie-Britannique pendant cette période», parce que, bien entendu, la production canadienne pendant les huit premiers mois de 1987 a battu des records, selon le rapport.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Le rapport du syndicat dit encore: «Une enquête sur les fermetures de scieries annoncées au Canada en 1987, révèle qu'elles étaient dues à des causes diverses, comme une grave pénurie de bois à un prix raisonnable ou un vieil équipement, inefficace. Nous ne connaissons pas de cas où l'on puisse blâmer directement la taxe comme étant la seule cause de fermeture. Dans un ou deux cas, nous savons que la scierie rouvrira lorsqu'elle aura de nouveaux approvisionnements en bois». Voilà la valeur de leurs prévisions, eux qui prétendent que l'accord de libre-échange fera perdre des centaines de milliers d'emplois. Ce n'est pas vrai.